



**COMMUNE DE FRIGNICOURT  
DEPARTEMENT DE LA MARNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril 2026, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 03 avril 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, CHIMIACK Pascale, LOUIS Christine, GADBOIS Catherine, MARET Sophie, MARET Valérie (à partir de 18h59), CHARREAU Estelle et CHARDON Amélie et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, MORI Thierry, GONZALEZ Emmanuel et BROUSSE Yann

Absents excusés : Mme ASLOUDJ

M. CRAVERO

M. FAUCHER

Mme COURVOISIER

Mme MARET Valérie

Pouvoir à Mme LOUIS

Pouvoir à Mme CHIMIACK

Pouvoir à M. TROLIO

Pouvoir à Mme CHARDON

Pouvoir à M. RAT (jusque 18h59)

Secrétaire de séance : Yann BROUSSE

---

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 CCAS ,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-8 pour les CCAS fixant les conditions d'élections des membres du conseil d'administration des centres d'action sociale,

Considérant que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 4 délégués titulaires.

Le conseil municipal

DÉCIDE :

- de procéder à l'élection au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Liste 1 : Chardon Amélie, Lefort Patrick, Charreau Estelle, Maret Sophie

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre de bulletins (1)	19
bulletins nuls (2)	0
bulletins blancs (3)	0
nombre de suffrages exprimés (1 – 2 - 3)	19

ont obtenu :

liste	nombre de voix en lettres	en chiffres	sièges
Liste 1	Dix neuf	19	4

ont été proclamés élus à l'unanimité:

Madame Chardon Amélie, Monsieur Lefort Patrick, Madame Charreau Estelle et Madame  
Maret Sophie

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Michel TROLIO

